

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 13 JUIN 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 13 juin 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h35.

2023-06-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 9 mai 2023
3. Adoption des paiements fournisseurs et salaires au 31 mai 2023
4. Contrat relatif à l'entretien des chemins d'hiver 2023-2024 2024-2025 et 2025-2026 – Résultat des soumissions
5. Règlement 2023-02 décrétant les règles de brûlage
6. Extraction minière – Lac-Marsan à Rivière-Rouge
7. Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) – Entente
8. Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) – Délégué et substitut
9. Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage 2023 à 2026 - Désignation de l'employé désigné local et substitut
10. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2022
11. TECQ – Travaux 2023
12. Varia
 - APELSA – Demande de partage des coûts
13. Suivi des dossiers
 1. MTQ - Inondation 2022 et chemin de contournement
 2. Chemin du Lac-Allard – Étude hydrologique et intervention
 3. Distribution des plans d'arbres et compost
 4. Remplacement du ponceau au Lac-Allard – Offre de services 106-0010 d'Équipe Laurence
 5. Chemin Nomingue – Voie réservée sur accotement pour cyclistes
14. Correspondance et information
 - Journée de la pêche – Compte rendu
15. Période de questions
16. Levée de la séance

Adoptée

2023-06-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 9 mai 2023 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2023-06-03

3. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES AU 31 MAI 2023

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Marie-Claude Labelle

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 31 mai 2023 totalisant 37 474.38\$ ainsi que la liste des salaires pour la même période totalisant 11 300.58\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2300131 à C2300170 et les paiements directs L2300020 à L2300024 totalisant 37 474.38\$ et se terminant le 31 mai 2023;
- Le registre des salaires dépôts directs portant les numéros D2300139 à D2300158 et le chèque P2300003, totalisant 11 300.58\$ incluant les semaines 18 à 21.

2023-06-04

4. CONTRAT RELATIF À L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2023-2024 2024-2025 ET 2025-2026 – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

La Municipalité a publié sur le site officiel d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) un appel d'offres relativement à l'entretien des chemins d'hiver sur son territoire pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Les soumissions ont été ouvertes le lundi 29 mai à 13h00. Une seule soumission a été reçue et le soumissionnaire était présent lors de l'ouverture de la soumission.

Les Pièces B. et B. Rowan	<u>2023-2024</u>	<u>2024-2025</u>	<u>2025-2026</u>
	3349.00\$	3400.00\$	3445.00\$
TPS	167.45\$	170.00\$	172.25\$
TVQ	<u>334.06\$</u>	<u>339.15\$</u>	<u>343.64\$</u>
	3850.51\$/Km	3909.15\$/Km	3960.89\$/Km

Il est proposé par Martine Labrosse

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat au seul soumissionnaire soit, Les Pièces Bobby et Billy Rowan. De plus, l'entrepreneur devra fournir tous les documents inhérents au contrat et celui-ci devra être signé au plus tard le 6 octobre 2023.

Adoptée

2023-06-05

5. RÈGLEMENT 2023-02 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE BRÛLAGE

ATTENDU QU' il est loisible à toute corporation municipale d'adopter des règlements pour prévenir les incendies;

ATTENDU QUE certains propriétaires dont les terrains sont situés dans les limites de la Municipalité désirent parfois faire usage du feu pour détruire du foin sec, paille, herbes sèches, broussailles, branchages; quelques arbres ou arbustes, abattis, plantes et troncs d'arbres;

ATTENDU QUE certaines personnes, dans le but d'éloigner les moustiques ou d'égayer un pique-nique, se permettent d'allumer un feu de camp;

ATTENDU QUE ces feux peuvent représenter souvent des risques sérieux pour la propriété;

ATTENDU QUE ces feux doivent être soumis à une réglementation uniforme et bien définie;

ATTENDU QU’ un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 9 mai 2023;

ATTENDU QUE le projet de Règlement a été déposé et adopté par les membres du conseil à la séance ordinaire du 9 mai 2023 sous le numéro 2023-02;

Il est proposé par Marie-Claude Labelle

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l’unanimité :

D’adopter le Règlement 2023-02 décrétant les règles de brûlage sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay.

Le règlement 2023-02 est transcrit au livre des règlements et fait partie intégrante des présentes comme s’il y était tout au long reproduit.

Adoptée

2023-06-06

6. EXTRACTION MINIÈRE AU LAC-MARSAN – APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la correspondance du MRNF adressée à la MRC d’Antoine-Labelle datée du 16 mars 2023 dont la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance concernant l’ouverture d’un site d’extraction de substances minérales, demande d’ouverture BEX-1885 – Requête 1873986;

CONSIDÉRANT les impacts environnementaux, sociaux et sur les infrastructures routières;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge nous avise que ce secteur a été identifié comme un territoire incompatible avec l’activité minière;

CONSIDÉRANT les facteurs inconnus qui pourraient survenir relativement à l’ouverture dudit site et ses opérations.

Il est proposé par Martine Labrosse

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l’unanimité :

D’appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans l’opposition à l’ouverture d’un tel site dans le secteur du lac Marsan et que la présente résolution soit transmise sans délai à la Ville de Rivière-Rouge.

Adoptée

2023-06-07

7. RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER) – ENTENTE

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté un nouveau *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*;

ATTENDU QUE le gouvernement a transféré la responsabilité de la collecte sélective à l’organisme Éco Entreprise Québec (EEQ);

ATTENDU QU’ à cet effet il y a lieu d’adhérer à la Régie de collecte environnementale de la Rouge

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité :

Que le maire, Michel Chouinard et le directeur général, Richard Gagnon signent l'entente intermunicipale créant la Régie de collecte environnementale de la Rouge incluant ses addendas.

Adoptée

2023-06-08

8. RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE – DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :

De nommer le maire Michel Chouinard représentant de la municipalité de Lac-Saguay au sein du conseil de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) et de nommer Martine Labrosse comme substitut.

Adoptée

2023-06-09

9. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU ET À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE 2023 À 2026 - DÉSIGNATION DE L'EMPLOYÉ DÉSIGNÉ LOCAL ET SUBSTITUT

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

De désigner Richard Gagnon pour agir à titre d'employé désigné local pour la mise en application de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage intervenue avec la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de nommer Dany Paradis comme substitut à l'employé désigné local.

Adoptée

2023-06-10

10. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2022

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé par la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 4 avril 2022;

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activité annuel;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU QUE le rapport d'activités 2022 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Lac-Saguay en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

En conséquence, il est proposé par Martine Labrosse appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité :

Que le rapport d'activités 2022, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2023-06-11

11. TECQ – TRAVAUX 2023

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Richard Gagnon, directeur général à demander des soumissions afin de conclure avec des entrepreneurs les travaux suivants :

Projet #1 : Reconstruction totale de la patinoire municipale en structure de bois.

Projet #2 Réfection de l'entrée principale de la salle communautaire de l'Édifce St-Hugues (salle FADOQ).

Projet #3 Construction de kiosques similaires aux maisonnettes installées à *Gare et hameau de Nomingue*.

Les entrepreneurs intéressés pourront communiquer avec le bureau municipal pour plus d'information et obtenir les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Adoptée

12. VARIA

2023-06-12

12.1 *APELSA - Demande de partage des coûts*

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité

D'allouer un montant de 236\$ représentant 50% de la facture à l'organisme l'APELSA concernant le Programme de prélèvement d'eau des lacs Sagway, (partie du Lac-Sagway, appelée communément "*le chaudron*"), Allard, et du Lac-à-la-Truite.

Adoptée

13. SUIVI DES DOSSIERS

13.1 *MTQ - Inondation 2022 et chemin de contournement*

Le dossier est toujours en cours et des pourparlers ont toujours lieu.

13.2 *Chemin du Lac-Allard – Étude hydrologique et intervention*

L'étude hydrologique est terminée et le dossier suit son cours.

13.3 *Distribution des plants d'arbres et compost*

Malgré la pluie, comme à chaque année, cet événement a suscité beaucoup d'intérêt et Table forets Laurentides était présent afin de répondre aux questions de nos citoyens.

2023-06-13

13.4 *Remplacement du ponceau au Lac-Allard – Offre de service 106-0010 d'Équipe Laurence*

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur général, Richard Gagnon, pour signer l'offre de service # 106-0010 pour le remplacement du ponceau au lac Allard sur la rivière Sagway accepté par le conseil municipal.

Adoptée

13.5 Chemin Nomingue – Voie réservée sur accotement pour cyclistes

Réception d'une lettre du ministère des Transports relativement à notre demande de réaliser une voie réservée sur l'accotement du chemin Nomingue pour les cyclistes.

Le ministère nous indique que le chemin Nomingue est déjà considéré comme une route conviviale. Le ministère n'est pas en désaccord avec notre demande, mais considère qu'en fonction de la multitude des besoins dans tout le réseau routier, notre demande ne pourra faire l'objet d'aucune priorisation.

14. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Journée de la pêche – Compte rendu

Monsieur Pierre Gravel fait un compte rendu de la journée de la pêche.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-06-14

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h40

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2023-06-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire